

Habitation

prêt volontaire, simplement parce que c'est nous qui avons établi le programme. Nous avons eu environ 300 millions de dollars au cours des dernières semaines. Ce programme donne toutefois au ministre des Finances le pouvoir d'enjoindre aux maisons de prêts de prêter cet argent. Cela ne se fait pas dans le cadre d'une loi. En pratique, on procède en indiquant que tel est le désir du gouvernement. Au besoin, toutefois, une loi sera présentée. Mais ce ne sera probablement pas nécessaire parce que les maisons de prêts fonctionnent de façons différentes.

Nous n'essayons pas de changer les habitudes d'investissement des marchés de capitaux. Nous disons que nous avons besoin d'autres fonds à un taux de 14 p. 100 en sus des engagements précédents. Si on exige un taux encore supérieur, alors nous l'indiquerons. Un comité surveille la situation, en collaboration avec les provinces et les maisons de prêts à charte provinciale. Je crois que les ministres provinciaux, eux, ont compris le bien-fondé de ce programme si ce n'est pas le cas de certains députés d'en face.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre a dit qu'il supprimait la condition voulant qu'un couple ait au moins un enfant pour pouvoir bénéficier du programme d'aide à l'acquisition d'une maison; va-t-il également étendre le programme à l'achat de maisons déjà construites? Comme il libère tellement de fonds, a-t-il l'intention d'accroître le budget gouvernemental consacré à la rénovation résidentielle qui a tellement d'importance pour des centaines de milliers de gens à faible revenu au pays?

M. Danson: Oui, monsieur l'Orateur. En ce qui concerne les maisons existantes, nous n'envisageons pas pour le moment de demander qu'on légifère à cet égard. Nous estimons qu'il vaut mieux consacrer le maximum d'argent à la construction de nouvelles maisons. Si nous avons des fonds excédentaires, nous pourrions les consacrer aux maisons existantes; mais, pour le moment, notre politique vise toujours à accroître l'offre dans le secteur résidentiel. Tous nos programmes, bien sûr, vont beaucoup bénéficier du fait que les maisons de prêts doivent maintenant suivre certaines directives.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si la loi prévoit l'affectation de certaines sommes d'argent au programme d'amélioration des quartiers et au programme de logement des autochtones?

M. Danson: Non, monsieur l'Orateur, cela ne figure pas dans la loi mais dans le budget d'immobilisations de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je veux revenir à la question soulevée par le député de Kingston et les Îles. Je suis vivement intéressé par cette obligation de prêter qui sera faite aux institutions financières. Ai-je bien compris le ministre? A-t-il réellement dit que le projet de loi obligeant les institutions financières à prêter de l'argent à cette fin au début tout au moins ne comportera pas de disposition impérative, que l'on se contentera de les informer du désir du gouvernement?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, nous croyons qu'il est beaucoup mieux d'agir ainsi. A ma connaissance, il n'y a pas d'exemple où une fois connu le désir du gouvernement, elles n'aient pas tenu compte de ce genre d'obligation. Si une loi s'impose, naturellement, elle sera présentée; il n'y a aucun doute à ce sujet. Il est mieux de procéder ainsi, car toute mesure législative oblige à préciser le portefeuille d'investissement. Nous estimons que les institutions pré-

teuses préféreront la collaboration volontaire à la rigueur de la loi et mettront à notre disposition les sommes dont nous avons besoin.

Il ne faut pas oublier que les méthodes utilisées diffèrent beaucoup d'une banque à l'autre. Les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurance-vie constituent deux types différents d'établissement d'épargne et de prêt. J'espère donc que notre programme obtiendra l'effet recherché, sans qu'il faille fausser ainsi le marché des capitaux. En cas d'échec, il faudra naturellement en venir à l'adoption de mesures législatives, mais je suis convaincu que cela ne sera pas nécessaire.

M. Brewin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais faire une brève remarque. Je pensais que le ministre avait déjà sollicité le concours des sociétés d'hypothèques, mais sans beaucoup de succès. Voici ma dernière question. A quel taux d'intérêt ces institutions financières seront-elles tenues de prêter ces fonds? Au taux d'intérêt actuel ou à des taux réduits?

● (1530)

M. Danson: Monsieur l'Orateur, ce sera aux taux ordinaires les plus bas, comme c'est le cas pour les programmes de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Nous verserons des subventions afin de ramener le taux à 8 p. 100, et nous les abaisserons encore davantage en versant des subventions, ce qui fait que les taux réels seront encore plus bas.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être adresser une question au ministre. Voudrait-il nous dire si les programmes de subventions et de prêts aux municipalités seront appliqués par l'entremise des provinces et, et outre, si les municipalités seront encouragées à examiner les demandes de projets de construction domiciliaire dans un délai déterminé, afin de supprimer une des pires entraves à tout le processus de construction domiciliaire?

M. Danson: Oui, monsieur l'Orateur. Je conviens avec le député qu'il s'agit là d'un des pires obstacles, sauf peut-être celui du taux d'intérêt lui-même. La subvention ne sera pas versée par l'entremise des provinces, mais de concert avec les provinces. Elles seront versées directement, parce que la SHL gardera la haute main afin de s'assurer qu'elles servent bien aux fins pour lesquelles elles sont versées; en d'autres mots, pour construire des habitations de dimensions restreintes, à des prix modiques ou abordable, et de bonne qualité. Nous nous entendrons avec les provinces sur la forme que prendront ces subventions. Elles seront versées directement par le gouvernement fédéral, comme c'est le cas, d'ailleurs, pour plusieurs autres programmes.

Quant à la deuxième partie de la question du député, je répondrai que nous avons discuté ce sujet ce matin avec les ministres provinciaux de logement qui reconnaissent l'urgence du problème et tâchent par tous les moyens d'abrèger le délai. Si on a laissé les provinces s'occuper de la question, c'est parce que, les ministres provinciaux l'ont fortement appuyé sur ce point.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il fait part aux ministres provinciaux du logement de la forme et du degré de contrôle des loyers qui conviendraient le mieux dans le cadre du programme général de restrictions du gouvernement fédéral? Nous dirait-il quel en est le degré ou la ligne directrice?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, ce matin, les ministres provinciaux du logement et les fonctionnaires du ministère